

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE

DÉCISION

15-2024 Location d'un ensemble de bungalows

Le Président de la Communauté de communes des BaronnieS en Drôme Provençale (CCBDP)

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique publié au Journal officiel de la République française le 5 décembre 2018 et en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019 accompagné de ses annexes ;

Vu les dispositions des articles R.2161-1 à R2161-5 du code de la commande publique ;

Vu la délibération n°71-2020 en date du 28 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire vers le Président de la CCBDP ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 15-2021 en date du 30 mars 2021 approuvant le règlement intérieur de la commande publique, actualisé par délibération n° 167-2022 du 25 octobre 2022 ;

Considérant que pour répondre aux exigences des missions de la CCBDP et mettre en œuvre un service public à la hauteur de l'Administration et des élus, l'effectif est passé, en 2023, à 41 agents. A cela s'ajoute les élus, Président, Vice-Présidents, accueil de stagiaires.

Considérant que le nombre des réunions augmente et les salles sont saturées. Malgré l'ajout des deux bâtiments modulaires à l'extérieur, la tension est forte autant sur le nombre de personnes par bureau que sur la surface raisonnable du taux d'occupation des salles de réunions ;

Aussi, pour faire face aux besoins d'espaces de travail, la CCBDP est contrainte de souscrire une location supplémentaire de deux bungalows assemblés, à usage de bureau, d'environ 30 m² ;

Considérant que suite à la consultation lancée, la société LOCAMI a proposé la prestation la plus en adéquation avec les besoins de la collectivité ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

De signer le devis de la société LOCAMI, sise ZA de Bernon, Route Michel Ledrappier, TRESQUES (30330) pour la location de deux bungalows assemblés, à usage de bureau, d'environ 30 m² (avec convecteur, éclairage, prises de courant et climatisation réversible).

ARTICLE 2

Le coût de cette prestation se décompose comme suit :

- Mise en place (livraison des modules et mise en service climatisation) :..... 1870,00 € HT
- Dépose (enlèvement des modules) 1400,00 € HT
- Location sur 12 mois (deux modules + climatisation) 3480,00 € HT

ARTICLE 3

Les crédits sont inscrits au budget 2024 à la ligne 6132 (020-100)

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

Fait à Nyons, le 18 avril 2024

Le Président,
Thierry DAYRE

Transmission en préfecture le : 30/04/2024

Mise en ligne le : 30/04/2024



Official stamp of the Communauté de Communes des BaronnieS en Drôme Provençale, with the number 28170 NYONS. A handwritten signature is written over the stamp.